

MENSONGES, CHIFFRES MANIPULÉS,
DÉNI DE RÉALITÉ:
LA DROITE NE RECULE DEVANT RIEN
POUR JUSTIFIER SON PROJET!

**PRENDS
GARDE
à la DROITE!**

3 LEURS BOBARDS SUR L'ENVIRONNEMENT

CE QUE DIT LA DROITE

« La première cause de dégradation de l'environnement, c'est le nombre d'habitants dans la planète. »

Le projet de Les Républicains pour 2017

« Ça fait 4,5 milliards d'années que le climat change. L'homme n'est pas le seul responsable de ce changement. »

Nicolas Sarkozy, devant l'Institut de l'Entreprise

POURQUOI C'EST UNE IMPASSE



►► DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE MONDIALE : LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE EST LARGEMENT CAUSÉ PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE.

►► LES PRINCIPALES SOURCES DE DÉGRADATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE : L'EXCÈS DE LA SUREXPLOITATION AGRICOLE.



► Si la population mondiale avait un mode de vie comparable au nôtre, il faudrait l'équivalent de 3 planètes Terre pour subvenir à nos besoins.

« L'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la raréfaction de l'eau douce, la pollution due à l'accroissement de l'activité productive sont autant de suites à la progression galopante de la démographie mondiale. »

Nicolas Sarkozy¹

CE QUE ÇA IMPLIQUERAIT

►► LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT EST DONC, POUR LA DROITE, AVANT TOUT UN PROBLÈME DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE TROP IMPORTANTE, NOTAMMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT!



► La solution est toute trouvée : organiser « une grande conférence mondiale sur la démographie ».



► EN D'AUTRES TERMES : imposer aux pays en développement une réduction de leur croissance démographique pour permettre aux pays les plus développés de continuer à vivre selon les mêmes modes de consommation.

►► ET POUR CAUSE ! CELA PERMET DE S'EXONÉRER DE TOUT EFFORT DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ! C'EST D'AILLEURS CE QUE PROPOSE LA DROITE EN DÉFENDANT :



► l'exploitation des énergies polluantes comme le gaz de schiste.



► la mise à bas des normes écologiques.



► la fin du soutien au développement des énergies renouvelables.



► la réduction des subventions aux associations environnementales.

¹ Nicolas Sarkozy, dans « L'Émission Politique » sur France 2 le 15 septembre 2016

CE QUE NOUS AVONS FAIT

►► ADOPTION DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT À L'INITIATIVE DE LA FRANCE

À l'initiative du Président Hollande, la France a été le seul pays à prendre la responsabilité d'organiser la COP 21:



- pour la première fois la communauté internationale s'est engagée à limiter le réchauffement de la planète bien en-deçà de 2°C d'ici la fin du siècle.

►► ADOPTION DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



- elle fixe l'objectif d'une baisse de l'émission des gaz à effet de serre de **40%** d'ici à 2030.



- vise à porter à **32%** la production d'énergies renouvelables en 2030.



- interdit la distribution en caisse de sacs plastiques à usage unique.

►► RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



- INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET D'ACTION PRÉVENTIVE inscription du préjudice écologique dans le code civil.

- CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ.

- CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ, de zones de conservation halieutiques, et d'obligations réelles environnementales.

- RATIFICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA sur le partage des ressources génétiques.

- RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES pour lutter contre le trafic d'espèces.

- REFORME DE LA GOUVERNANCE DES AGENCES DE L'EAU vers une meilleure représentation d'intérêts non-économiques.

- INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES.

►► LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR



- CRÉATION DE « ZONES À CIRCULATION RESTREINTE » visant à lutter contre la pollution atmosphérique dans les villes.

- EXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS DE QUALITÉ DE L'AIR qui permettront de classer les véhicules selon leur niveau de pollution.

- MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO fixée à 25 centimes d'euros par kilomètre.

- RATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE DIESEL de 0,55 centimes d'euros entre 2014 et 2016.

- AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS, NEUFS OU D'OCCASION : majoration du bonus écologique jusqu'à 10 000 euros lorsque l'ancien véhicule diesel est mis au rebut.

- PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES en lien avec les collectivités territoriales.